

Nom : Handicap International

Adresse : 10 Bis rue Du Brésil -le belvédère Tunis

Contacts : 29 682 526

Personne responsable du marché : Arbi Saidi

Email : appel-offres@tunisie.hi.org

Web site : www.hi.org

Créée à Lyon en 1982, Handicap International (HI) est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflit et de catastrophe.

Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leur droit fondamental

HI est présente dans la Région du Maghreb depuis 1993. A travers une dynamique régional, HI vise à répondre aux défis de développement de sa population cible dans chaque pays d'intervention mais aussi à renforcer les échanges d'expériences et les synergies entre les acteurs des différents pays, qu'il s'agisse des organisations de la société civile, des structures professionnelles, des acteurs publics et parapublics.

HI intervient en Tunisie **depuis 1992**, ponctuellement dans un premier temps, puis en permanence **depuis 1997**, dans le cadre d'un accord de coopération signé avec le Ministère des Affaires sociales.

En 2006, HI a officiellement été autorisé à s'installer en Tunisie et à ouvrir un bureau de représentation.

1. Contexte et objet de l'appel d'offres

Dans le cadre de l'organisation d'une série de séminaires régionaux prévus entre mai et juin 2026, HI lance le présent appel d'offres pour la sélection d'un ou plusieurs hôtels situés **exclusivement dans la région de Gammarth** pour l'hébergement des participants.

Le présent marché concerne la mise à disposition de chambres en demi-pension (chambre individuelle) selon le planning ci-dessous.

2. Description des prestations attendues

L'hôtel devra être **situé exclusivement à Gammarth** et devra mettre à disposition des chambres individuelles en demi-pension (petit-déjeuner + dîner).

Planning prévisionnel

Dates	Participants	Nuitées
14 Mai 2026	17	1 nuitée
18 Mai 2026	53	1 nuitée
21 Mai 2026	53	1 nuitée
31 Mai–01 Juin 2026	53	2 nuitées
03–04 Juin 2026	53	2 nuitées
07–08 Juin 2026	53	2 nuitées
10–11 Juin 2026	53	2 nuitées

Volume global estimatif

- Total participants à héberger : 335 personnes
 - 212 participants × 2 nuitées
 - 159 participants × 1 nuitée
- Total estimatif : 547 nuitées
- Base : demi-pension – chambre individuelle

HI se réserve le droit d'ajuster les volumes à la hausse ou à la baisse selon les confirmations finales. Le paiement sera fait en fonction des nuitées réellement consommées.

3. Conditions générales

Monnaie de l'offre : Dinars Tunisiens

Langue de l'offre : Français

Validité de l'offre : 90 jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

4. Calendrier indicatif

Date de publication : 25/02/2026

Date limite de réception des offres : 25/03/2026

Date d'ouverture des offres : 01/04/2026

Date d'attribution des marchés : 14/04/2026

5. Éligibilité et obligations

Tous les Hotels légalement enregistrés en Tunisie et **situés exclusivement dans la zone de Gammarth** et classés minimum 4 étoiles peuvent candidater.

Critères d'exclusion :

Les soumissionnaires ne devront répondre à aucun des cas suivants :

- Être en état ou faire l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de redressement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou se trouver dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue dans les législations ou réglementations nationales.
- Faire l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle.
- Avoir commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que le pouvoir adjudicateur peut justifier.
- Ne pas avoir rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter.
- Avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale préjudiciable aux intérêts financiers des Communautés.
- Suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financée par le budget communautaire, avoir été déclaré en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.
- Les marchés ne sont pas attribués aux candidats ou aux soumissionnaires qui, pendant la procédure de passation de marchés :
 - Se trouvent en situation de conflit d'intérêt
 - Se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'organisation humanitaire pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

En retournant les présentes instructions de participation paraphées et signées, les soumissionnaires affirment qu'ils ne sont pas dans une ou plusieurs des situations mentionnées ci-dessus et consentent à faire parvenir à Handicap International, dans les sept (7) jours calendaires suivant la réception de la requête d'Handicap International, tout document additionnel que Handicap International jugera nécessaire pour assurer ses vérifications.

Sous-traitance :

Le recours à la sous-traitance est soumis à l'approbation préalable et écrite de HI. Liste, choix et conditions de paiement des sous-traitants à valider par HI.

6. Procédure de participation

Les Hotels intéressées à proposer une offre doivent présenter leur candidature avant le 25/03/2025 à 12h00 en retournant leur dossier d'appel d'offre complet par mail à l'adresse suivante : appel-offres@tunisie.hi.org en mentionnant en objet «
AO_HEBERGEMENT_GAMMARTH_2026_NomHotel»

Les soumissionnaires seront exclus de la procédure d'attribution du marché si leur offre est reçue après la date limite de réception des offres mentionnée ci-dessus

Le dossier d'appel d'offres est constitué des documents suivants :

Fichier A : Dossier Administratif

- Le présent dossier de participation signé et daté par le soumissionnaire,
- Le formulaire de candidature signé et daté par le soumissionnaire (Annexe 1),
- Les conditions générales d'achat signées et datées par le soumissionnaire (Annexe 2),
- Les bonnes pratiques commerciales signées et datées par le soumissionnaire (Annexe 3),
- Registre National des entreprises RNE
- Matricule fiscal
- Copie de la pièce d'identité du représentant légal

Fichier B : Dossier Technique

Le soumissionnaire devra fournir un dossier technique complet présentant en détail l'hôtel et sa capacité à répondre aux exigences du présent appel d'offres. Ce dossier comprendra obligatoirement les éléments suivants :

- **Une présentation générale de l'hôtel**
- **Capacité totale en chambres single**
- **Politique d'annulation et flexibilité**
- **Photos récentes**
- **Références en gestion des hébergement de grand groupe de personnes**

Fichier C : Offre financière

- Une offre financière comprenant le prix unitaire d'une chambre single en demi -pension en HT et TTC, et le Total sur la base de l'estimation globale mentionnée au point 2. L'offre doit aussi mentionner les modalités de paiements.

P.S : Les devis doivent indiquer les taxes de séjours.

Chaque page des documents signés et datés devra être paraphée.

Chaque document doit être soumis en format non modifiable (ex : version PDF).

8. Critères de sélection

Les offres seront évaluées sur la base des critères suivants :

- **Offre Financière** et modalités de paiements compétitifs et justifiés par la qualité des services proposés ;
- **Qualité et standard des chambres et des installations et Capacité à héberger simultanément 50 participants**

- **Qualité de la restauration**

Handicap International se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter toute proposition ou cotation à son entière discrétion et de poursuivre le dialogue compétitif pour toute réponse qu'il considère comme avantageuse. Handicap International n'est pas tenu d'accepter les prix les plus bas ni aucune proposition. Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de l'appel d'offres.

Handicap International se réserve le droit de constituer une liste de fournisseurs présélectionnés. Des échanges approfondis et un dialogue compétitif pourront être engagés avec ces fournisseurs en vue de la sélection finale

L'évaluation des offres sera effectuée à Tunis, par un comité d'évaluation composé de représentants de Handicap International.

Handicap International se réserve le droit pour effectuer des visites dans les hôtels soumissionnaires pour pouvoir vérifier la qualité des services.

9. Demande de précision

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, le comité d'évaluation peut demander aux soumissionnaires, par écrit, d'apporter sous 24 heures des clarifications concernant leur offre. Aucune modification concernant les documents d'éligibilité, le prix ou les avantages proposés ne sera possible. Les corrections seront uniquement autorisées sur les oublis de signature, paraphe ou tampon. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d'éventuelles manquements affectant la performance du contrat ou faussant la compétition.

Tout soumissionnaire qui tenterait d'influencer le comité d'évaluation dans le processus d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, d'obtenir des informations sur l'avancement du processus ou d'influencer Handicap International dans sa décision concernant l'attribution du contrat verrait son offre immédiatement rejetée.

Si Handicap International, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'un candidat, ajoute ou clarifie des informations au dossier d'appel d'offres, ces informations seront envoyées par écrit et partagées en même temps avec tous les autres soumissionnaires.

La date limite de réception des demandes de précision chez Handicap International de ces demandes est le : 13/03/2026

Ce planning pourra être modifié par Handicap International s'il en ressent la nécessité. Les réponses aux participants seront alors envoyées à tous par écrit en même temps.

10. Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires en seront informés par Handicap International.

Une annulation peut se produire quand :

- La procédure d'appel d'offres a été infructueuse, à savoir quand Handicap International n'a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;
- Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
- Toutes les offres techniquement conformes dépassent le budget disponible ;
- Des irrégularités se sont produites dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

Handicap International ne pourra en aucun cas être passible de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient (en particulier les dommages et intérêts pour perte de profits en cas d'annulation d'un appel d'offres), même si Handicap International a été prévenu de la possibilité de dommages et intérêts.

La publication d'un avis d'achat n'engage pas Handicap International à mettre en application le programme ou le projet annoncé.

11. Attribution du marché

L'attribution du marché sera faite sur la suite de l'offre présentant le meilleur compromis des critères de sélections en fonction des besoins définis dans l'appel d'offres.

Par ce document, Handicap International détient la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les offres ne seront pas renvoyées aux soumissionnaires.

Date :

Lieu :

Nom :

Fonction :

Signature précédée de la mention « lu et approuvée » et cachet de l'entreprise :

